

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF209^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

14 juin 2021 | de 10 h 30 à 11 h (HE)

Réunion virtuelle | Les informations pour se connecter à Zoom figurent dans l'invitation de calendrier Outlook

Se reporter au besoin au [Manuel des politiques du conseil](#) et au [Règlement administratif](#)

1.	Ouverture	
	1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – D. Chui <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i>	
	1.2 Déclaration de conflit d'intérêts (pages 2 à 3)	
2.	Affaires/décisions du conseil	
	2.1 Nomination d'administrateurs aux comités du conseil et autres nominations d'administrateurs – J. Boudreau (pages 4 à 9) <i>QUE les personnes énumérées ci-dessous soient nommées aux comités et rôles indiqués, pour les mandats précisés, sur recommandation du Comité des ressources humaines :</i>	
	a) a) <i>Administratrice nommée - BCAPG</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Darlene Spracklin-Reid, mandat 2021-2023</i> 	
	b) <i>Administrateurs nommés - BCCAG</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Chris Zinck, mandat 2021-2022</i> • <i>Sudhir Jha, mandat 2021-2023</i> 	
	c) <i>Championne 30 en 30 (2021-2022)</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Kelly Reid</i> 	
	d) <i>Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) 2021-2022</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Maxime Belletête</i> • <i>Victor Benz</i> • <i>Nancy Hill</i> • <i>Steve Vieweg</i> • <i>Chris Zinck</i> 	
	e) <i>Comité sur la gouvernance (2021-2022)</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Arjan Arenja</i> • <i>Jean Boudreau</i> • <i>Nicolas Turgeon</i> • <i>Mike Wrinch</i> 	
	2.2 Achèvement du mandat du Groupe de travail sur le plan stratégique – J. Boudreau (page 10) <i>QUE le Groupe de travail sur le plan stratégique soit dissout, avec les remerciements d'usage.</i>	
3.	Questions diverses	
4.	Prochaines réunions	
	Réunions du conseil	
	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} octobre 2021 (virtuelle) • 13 décembre 2021 (à déterminer : Ottawa, ON / virtuelle) • 25 février 2022 (Ottawa, ON) • 6 avril 2022 (virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • 27 et 28 mai 2022 (ON) • 13 et 14 juin 2022 (à déterminer) • 30 septembre 2022 (Ottawa, ON) • 12 décembre 2022 (Ottawa, ON)
	Réunions des comités 2021-2022	
	<ul style="list-style-type: none"> • Comité sur la gouvernance: 14 juin 2021 (virtuelle) • Comité FAGR : 14 juin 2021 (virtuelle) • Comité RH : 5 octobre 2021 (virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité RH : 14 décembre 2021 (virtuelle) • Comité RH : 29 mars 2022 (virtuelle)
5.	Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)	

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Nomination d'administrateurs aux comités du conseil et autres nominations d'administrateurs		2.1
Objet :	Présenter les recommandations du Comité RH pour les nominations aux comités du conseil de 2021-2022 et autres nominations d'administrateurs	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE les personnes énumérées ci-dessous soient nommées aux comités et rôles indiqués, pour les mandats précisés, sur recommandation du Comité RH :</i></p> <p>a) <i>Administratrice nommée – BCAPG</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Darlene Spracklin-Reid, mandat 2021-2023</i> <p>b) <i>Administrateurs nommés – BCCAG</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Chris Zinck, mandat 2021-2022</i> • <i>Sudhir Jha, mandat 2021-2023</i> <p>c) <i>Championne 30 en 30 (2021-2022)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Kelly Reid</i> <p>d) <i>Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) 2021-2022</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Maxime Belletête</i> • <i>Steve Vieweg</i> • <i>Victor Benz</i> • <i>Chris Zinck</i> • <i>Nancy Hill</i> <p>e) <i>Comité sur la gouvernance (2021-2022)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Arjan Arenja</i> • <i>Nicolas Turgeon</i> • <i>Jean Boudreau</i> • <i>Mike Wrinch</i> 	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance	
Présenté par :	Jean Boudreau, administratrice représentant le Nouveau-Brunswick et présidente du Comité RH	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le Comité des ressources humaines (RH) est chargé de proposer chaque année de nouveaux membres de comités et de recommander des présidents de comités (politique du conseil 6.12).
- Le mandat des administratrices et administrateurs nommés à des comités et à d'autres rôles est d'un an, sauf indication contraire. Ce mandat commence à la date de la nomination (c'est-à-dire à la réunion du conseil de juin) et prend fin à la clôture de l'assemblée annuelle des membres de l'année suivante, en mai.

Action/recommandation proposée

- Le Comité RH de 2020-2021 s'est réuni le 29 mai pour discuter des options pour la composition des comités. Plusieurs facteurs ont été pris en compte, notamment les résultats du sondage d'autoévaluation des administrateurs et administratrices, l'expérience, la disponibilité pendant le mandat, les exigences relatives à la composition des comités définies par les mandats, et le maintien des connaissances.
- J. Boudreau, présidente sortante et présidente du Comité RH de 2021-2022, a confirmé la volonté de chaque administrateur et administratrice de remplir les rôles énumérés ci-dessus dans le texte de la motion.

- En plus des rôles énumérés ci-dessus, T. Joseph entreprendra la deuxième année de son mandat de deux ans à titre de plus ancien administrateur nommé au BCAPG (2020-2022), nomination confirmée lors de la réunion du conseil de juin 2020.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Aucun.

Répercussions financières

- Aucune.

Avantages

- La composition proposée prévoit au moins un (1) rôle pour chaque administrateur et administratrice ayant indiqué une préférence pour un comité du conseil ou un autre poste au sein du conseil. Six (6) nouveaux administrateurs ont indiqué qu'ils préféreraient observer les travaux des comités au cours de leur première année au conseil.
- Chaque administrateur et administratrice a été placé dans un rôle correspondant à l'un de ses deux (2) premiers choix indiqués dans le sondage d'autoévaluation.
- Les comités peuvent entreprendre leurs travaux immédiatement après l'adoption de cette motion.

Consultations

- Les raisons à l'appui de chaque décision de nomination sont fournies à l'annexe 2.
- Les comités du conseil de 2020-2021 ont présenté au conseil, à sa réunion de mai, des comptes rendus résumant les progrès réalisés par rapport aux plans de travail approuvés et fournissant des recommandations pour les plans de travail 2021-2022 :
 - Le Comité sur la gouvernance a recommandé que le comité de l'an prochain soit composé de quatre ou cinq membres.
 - Le Comité FAGR de 2020-2021 n'a pas recommandé un nombre précis de membres.
- Dans le cadre du sondage d'autoévaluation des administrateurs et administratrices de 2021, on a demandé à ces derniers d'indiquer les comités auxquels ils aimeraient participer. On s'est efforcé de faire en sorte que chaque administrateur et administratrice soit nommé à un comité faisant partie de ses deux (2) premières préférences. Les résultats sont résumés ci-dessous à l'annexe 1.
- Quand elles ont contacté les nouveaux administrateurs et administratrices pour les féliciter, E. Spence et C. Mash ont recueilli de l'information sur leurs préférences, ce qui s'est traduit par certaines modifications des réponses notées ci-dessous dans le tableau (Annexe 1).

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le personnel mettra à jour l'information publiée dans le site Web.
- Les comités de 2021-2022 se réuniront et entreprendront leurs travaux.

Annexes

- **Annexe 1** : Tableau des réponses des administrateurs et administratrices à la question concernant leur participation à des comités (sondage d'autoévaluation 2021)
- **Annexe 2** : Résumé des raisons à l'appui des fonctions proposées

Annexe 1 : Tableau des réponses des administrateurs et administratrices à la question concernant leur participation à des comités (sondage d'autoévaluation 2021)

Administrateur/trice	Province	Fin du mandat	Mandat	RH	Gouvernance	FAGR	BCAPG	BCCAG	30 en 30	Observat.	Comité 2020-2021
Alison Anderson	YK	2024	1							1	
Arjan Arenja	ON	2024	1	4	1	3	6	7	2	5	
Natasha Avila	AB	2024	1	4	2	5	7	6	3	1	
Kathy Baig	QC	2022	2	M							GTPS
Maxime Belletête	QC	2023	1	1	3	2	6	7	4	5	Gouvernance
Victor Benz	AB	2023	1	5	1	2		4	3		Gouvernance
Anne Baril	QC	2024	1							1	
Jean Boudreau	NB	2022	2	M	M						Membre d'office, RH, GTPS*
Danny Chui	ON	2023	2	M							RH, GTPS
Geoff Connolly	PEI	2024	1	6	2	3	5	7	4	1	
Nancy Hill	ON	2023	1	1*		2		3	4		Gouvernance*
Stormy Holmes	SK	2024	1	4	3	2	6	7	5	1	
Sudhir Jha	NT	2023	1	4*	1	3*		2			FAGR
Tim Joseph	AB	2023	1	1	5	4	M (3)	2	6		BCAPG-2022
Dawn Nedohin-Macek	MB	2024	2	M	2	3	5	6	4		RH
Kelly Reid	ON	2022	1	3	2	5	6	4	1	7	RH
Darlene Spracklin-Reid	NL	2024	1			3	1			2	
Marisa Sterling	ON	2024	1	6	7	5	2	4	3	1	
Jane Tink	AB	2022	1	M							FAGR
Nicolas Turgeon	QC	2023	1		2	1	4	5	3		Observateur
Michael Wrinch	BC	2022	1	3	2*	1*	5	4	6	7	GTPS
Chris Zinck	NS	2022	1	2	3	1	5	4	6	7	FAGR

- Les champs en rouge indiquent le rôle/la fonction proposé(e) sur recommandation du Comité RH (voir le texte de la motion)
- **M** = membre du comité en raison de son rôle/engagement
- Les chiffres correspondent à l'ordre de préférence indiqué dans le sondage d'autoévaluation de 2021 (de 1 à 7 en ordre d'intérêt décroissant), * indique un intérêt pour la présidence

Annexe 2 : Résumé des raisons à l'appui des fonctions proposées

Les résumés suivants comprennent le niveau d'intérêt et l'expérience de chaque personne. Sont également indiqués les rôles prescrits par la composition établie dans le mandat de chaque comité et ceux qui contribueront au transfert de connaissances. Un effort particulier a été fait pour proposer des rôles/fonctions correspondant à l'un des deux premiers choix indiqués par les administrateurs et administratrices.

(a) Comité sur la gouvernance (politique du conseil 6.8)

Le Comité sur la gouvernance est composé d'au moins trois administrateurs, dont le président sortant/la présidente sortante. Le Comité sur la gouvernance de 2020-2021 a recommandé un total de quatre ou cinq membres.

Nom	Organisme	Fonction	Nommé(e) par	Comité de 2020-2021	Notes
Arjan Arenja	PEO	Membre	Conseil	Aucun	1 ^{er} choix.
Jean Boudreau	APEGNB/présidente sortante	Membre	Conseil	Membre d'office, RH, GTPS*	Obligatoire, en raison de son rôle de présidente sortante. En tant que membre d'office (2020-2021), maintien des connaissances.
Nicolas Turgeon	OIQ	Membre	Conseil	Aucun	2 ^e choix; voir note au sujet de Maxime Belletête dans le tableau FAGR ci-dessous.
Mike Wrinch	EGBC	Président recommandé	Conseil	GTPS	2 ^e choix après FAGR; est d'accord avec la recommandation.

(b) Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR) (politique du conseil 6.4)

Le Comité FAGR est composé d'au moins cinq administrateurs, dont un administrateur de chacun des trois plus grands organismes de réglementation, soit PEO, l'OIQ et l'APEGA. Un comptable professionnel agréé (CPA) doit aussi être membre de ce comité. Le Comité FAGR de 2020-2021 n'a pas recommandé un nombre précis de membres.

Nom	Organisme	Fonction	Nommé(e) par	Comité de 2020-2021	Notes
Maxime Belletête	OIQ	Membre	Conseil	Gouvernance	2 ^e choix après RH. <i>Résumé – autres administrateurs de l'OIQ :</i> 1. K. Baig, présidente élue, siègera au Comité RH. 2. Premier choix de N. Turgeon, qui fait partie du Comité sur la gouvernance, son 2 ^e choix.
Victor Benz	APEGA	Membre	Conseil	Gouvernance	2 ^e choix après Gouvernance. <i>Résumé – autres administrateurs de l'APEGA :</i> 1. N. Avila : FAGR est son 5 ^e choix; elle observera ce comité. 2. T. Joseph est le plus ancien administrateur nommé au BCAPG. 3. J. Tink est membre du Comité RH.
Nancy Hill	PEO	Présidente recommandée	Conseil	Gouvernance (présidente)	2 ^e choix après RH; a accepté la recommandation. <i>Résumé – autres administrateurs de PEO :</i> 1. 3 ^e choix de A. Arenja; fait partie du Comité sur la gouvernance, son 1 ^{er} choix. 2. D. Chui, président, fera partie du Comité RH et membre d'office de tous les comités. 3. 5 ^e choix de K. Reid; intérêt marqué pour 30 en 30. 4. 5 ^e choix de M. Sterling; elle observera cette année, et est très intéressée à faire partie du BCAPG dans l'avenir.
Steve Vieweg	CPA	Membre	Conseil	FAGR	A confirmé sa participation en 2021-2022. S. Vieweg n'est pas membre du conseil.
Chris Zinck	NS	Membre	Conseil	FAGR	• 1 ^{er} choix, maintien des connaissances. • C. Zinck a accepté d'être le plus ancien administrateur nommé au BCCAG et de remplir deux rôles.

(c) Administrateurs nommés au BCAPG (politique du conseil 6.9)

Deux administrateurs sont nommés pour des mandats échelonnés de deux ans. T. Joseph a été nommé en juin 2020 pour un mandat de deux ans (2021-2022).

Nom	Organisme	Fonction	Nommé(e) par	Comité de 2020-2021	Notes
Tim Joseph	APEGA	Plus ancien administrateur nommé (2020-2022)	Conseil	BCAPG	2 ^e année de participation.
Darlene Spracklin-Reid	PEGNL	Administratrice nommée (2021-2023)	Conseil	Aucun	1 ^{er} choix. Fort intérêt pour l'agrément; possède de l'expérience dans ce domaine.

(d) Administrateurs nommés au BCCAG (politique du conseil 6.10)

Deux administrateurs sont nommés pour des mandats échelonnés de deux ans. En raison des limites de mandats et de la démission de C. Sadr, il n'y aura pas de maintien des connaissances dans ce rôle, et deux nominations sont nécessaires. Personne n'a indiqué ce rôle comme étant son premier choix. Il est proposé de considérer les nominations suivantes :

Nom	Organisme	Fonction	Nommé(e) par	Comité de 2020-2021	Notes
Chris Zinck	Engineers NS	Plus ancien administrateur nommé (2021-2022)	Conseil	FAGR	<ul style="list-style-type: none"> • 4^e choix. • Il faut une personne expérimentée pour remplir l'un des rôles. C. Zinck a été président du BCCAG en 2004. • C. Zinck a accepté de remplir deux rôles, dont celui de membre du Comité FAGR.
Sudhir Jha	NAPEG	Administrateur nommé (2021-2023)	Conseil	Aucun	2 ^e choix après Gouvernance.

(e) Championne 30 en 30 :

J. Dunn quitte le conseil, et ce rôle sera vacant.

Nom	Organisme	Nommée par	Comité de 2020-2021	Notes
Kelly Reid	PEO	Conseil	RH	1 ^{er} choix; intérêt marqué pour 30 en 30.

Déjà établi, présenté à titre de référence :

Comité RH (Politique du conseil 6.12)

- Le Comité RH est composé du président, du président élu et du président sortant, de même que d'un conseiller du Groupe des chefs de direction et d'au moins deux autres administrateurs. Chaque année, le Comité RH sortant doit proposer au moins deux administrateurs et un substitut au Comité RH de l'année suivante. On ne fait appel à l'administrateur substitut qu'au cas où l'un des deux autres administrateurs est élu par le conseil à titre de président élu.
 - K. Baig ayant été élue par acclamation au poste de présidente élue pour 2021-2022, il n'a pas été nécessaire de nommer un administrateur substitut lors de la réunion du conseil de mai 2021.
 - À la suite de sa réunion du 29 mars, le comité RH a recommandé la nomination de deux administrateurs/trices pour compléter la composition du comité RH de 2021-2022; cette recommandation a été approuvée par le conseil à sa réunion de mai. En plus des résultats du sondage d'autoévaluation des administrateurs, lorsqu'il fait cette recommandation, le Comité RH tient compte de la diversité, de la représentation des organismes de réglementation de différentes tailles à travers le pays et du niveau approprié de maintien des connaissances au sein du comité.
 - Le membre du Groupe des chefs de direction a été sélectionné par le Groupe et annoncé à la réunion du conseil du 21 février. À compter du 29 mai 2021, Janet Bradshaw, registraire et chef de la direction de PEGNL, sera le membre du Groupe des chefs de direction auprès du Comité RH.

Nom	Administrateur/trice	Organisme	Fonction	Nommé.e par
Kathy Baig, présidente élue	Oui	OIQ	Membre	Conseil
Danny Chui, président	Oui	PEO	Membre	Conseil
Jean Boudreau, présidente sortante	Oui	AIGNB	Président	Conseil
Dawn Nedohin-Macek	Oui	EGMB	Membre	Conseil
Jane Tink	Oui	APEGA	Membre	Conseil
Janet Bradshaw	Non	Conseillère du Groupe des chefs de direction, PEGNL	Membre	Groupe des chefs de direction

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Achèvement du mandat du Groupe de travail sur le plan stratégique		2.2
Objet :	Dissoudre le Groupe de travail sur le plan stratégique, son mandat ayant été exécuté.	
Lien avec le Plan stratégique :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables les administrateurs et les personnes relevant du conseil Responsabilité du conseil 3 - Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le Groupe de travail sur le plan stratégique soit dissout, avec les remerciements d'usage.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance	
Présenté par :	Jean Boudreau, administratrice représentant le Nouveau-Brunswick et présidente du Groupe de travail sur plan stratégique	

Définition du problème/de l'enjeu

- Dans le cadre du processus d'élaboration du plan stratégique établi dans le contexte du projet Gouvernance, Planification stratégique et Consultation (GPSC), il a été recommandé de mettre sur pied un Groupe de travail sur le plan stratégique (GTPS).
- Le [mandat](#) et la composition du GTPS ont été approuvés par le conseil le 4 octobre 2019 (motion 5784). Le groupe devait superviser le chef de la direction et le personnel durant le processus d'élaboration du plan stratégique. Le GTPS a tenu le conseil informé des progrès réalisés au moyen de rapports réguliers lors des réunions et facilité la réalisation des principaux jalons en examinant les documents et les recommandations avant de les soumettre à l'examen final de l'ensemble du conseil.
- Une fois le plan stratégique 2022-2024 approuvé par les membres lors de leur réunion du 29 mai 2021, le groupe de travail a rempli le mandat qui lui avait été confié.

Action ou recommandation proposée

- Que le Groupe de travail sur le plan stratégique soit dissout, avec les remerciements d'usage.

Autres options envisagées

- Aucune. Cette action est prévue dans le mandat du GTPS.

Risques

- Aucun.

Répercussions financières

- Aucune.

Avantages

- S/O

Consultations

- S/O

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Aucune autre action n'est requise.

Annexes

- Aucune.